

## Chronologie

En 2004	L'État québécois s'est doté de la Politique en soins palliatifs et de fin de vie
4 décembre 2009	L'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité une motion pour la création d'une commission spéciale afin d'étudier la question de mourir dans la dignité
22 mars 2012	Le rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité est déposé
5 juin 2014	L'Assemblée nationale du Québec adopte la Loi concernant les soins de fin de vie
10 décembre 2015	La <i>Loi concernant les soins de fin de vie</i> (LCSFV) entre en vigueur
17 juin 2016	Le gouvernement fédéral modifie le Code criminel afin de décriminaliser et encadrer l'administration de l'AMM
1 <sup>er</sup> novembre 2018	Le Règlement sur la surveillance de l'AMM entre en vigueur
11 septembre 2019	La Cour supérieure rend son jugement dans la cause Truchon et Gladu et déclare inopérants le critère de « fin de vie » prévu à la LCSFV et celui de « mort naturelle devenue raisonnablement prévisible » prévu au Code criminel.
29 novembre 2019	Publication du rapport du Groupe d'experts sur la question de l'inaptitude et l'AMM et annonce de l'intention de mener une consultation publique
27 janvier 2020	Consultation publique – Forum national sur l'évolution de la LCSFV (inaptitude) et demande du ministre de surseoir à l'administration de l'AMM aux personnes présentant des troubles mentaux
21 février 2020	Rapport de la CSFV à la ministre sur les consultations relatives à l'accès à l'AMM pour les personnes atteintes de troubles mentaux.
Septembre 2020	Transmission par la CSFV au ministre de son quatrième rapport annuel d'activités et dépôt à l'Assemblée nationale
Octobre 2020	Rapport du comité consultatif de l'Association des médecins psychiatres du Québec portant sur l'AMM et les troubles mentaux.
14 décembre 2020	Consultation publique – 2 <sup>e</sup> Forum national sur l'évolution de la LCSFV (volet troubles mentaux). Ce forum a réuni, toujours dans une approche transpartisane, près de 160 représentants de parties prenantes.
Décembre 2020	Transmission au gouvernement fédéral d'une lettre cosignée par le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de la Justice faisant état de l'avancement des travaux de consultation au Québec concernant l'évolution de la LCSFV et réitérant l'importance de travailler de concert dans ce dossier et formulant quelques remarques concernant le contenu du projet de loi fédérale
17 mars 2021	Entrée en vigueur immédiate des modifications législatives relatives à l'AMM annoncée par la sanction du projet de loi visant à modifier le Code criminel du Canada
31 mars 2021	L'Assemblée nationale adopte une motion créant la commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. Celle-ci traite des enjeux reliés à l'élargissement de l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude et celles souffrant de troubles mentaux.
11 juin 2021	Le projet de loi 83 modifie l'article 29 de la LCSFV pour permettre l'administration de l'AMM aux personnes en fin de vie devenues inaptes à consentir aux soins après avoir formulé une demande.
8 décembre 2021	La Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie dépose son rapport
13 mai 2022	Le Groupe d'experts sur l'aide médicale à mourir et la maladie mentale (fédéral) dépose son rapport